

Comitologie, délibération et transferts de politiques : le cas de la politique européenne du génome humain

Isabelle Paré
Département de science politique
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 3J7, Canada
isabelle.pare@umontreal.ca

Éric Montpetit
Département de science politique
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal QC H3C 3J7, Canada
e.montpetit@umontreal.ca

Communication préparée pour le colloque annuel de l'Association canadienne de science politique. London, Ontario juin 2005.

Dans les années 80, partout dans monde, on réalise le potentiel médical et économique du décryptage du génome humain. Grâce à celui-ci, on pourra mieux cerner l'impact de la génétique sur les maladies, leur prévention, leur traitement (Academia Europaea 1991;Evans 1999;Van Ommen 2002). Mais au-delà de la valeur instrumentale du décryptage du génome humain, celui-ci est rapidement hissé au rang de symbole. Le décryptage du génome succède à la conquête de l'espace comme symbole du dépassement humain ou comme nouvelle frontière pour l'humanité. Une véritable course au décryptage s'engage alors entre les États-Unis, le Japon et l'Europe avec la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Dans ce texte, nous nous intéressons au projet de l'Union européenne visant à coordonner les efforts de recherche en matière de décryptage du génome humain.

En 1988, la Commission européenne dépose une proposition de programme intitulée *Médecine prédictive : analyse du génome humain* (Commission des Communautés Européenne 1988). Cette proposition vise la création d'un réseau de recherche européen pour la cartographie du génome humain. Le projet de la Commission est de mettre fin à la fragmentation, sinon à la concurrence, entre les chercheurs européens qui travaillent au décryptage du génome de manière à faire de l'Europe un véritable acteur dans ce domaine sur la scène internationale (Journal officiel des Communautés européennes 1988). Au départ, l'UE ne dispose pas de compétence claire dans le domaine de la génétique et dans le domaine de la bio-médecine, ce qui contraste avec le domaine des biotechnologies agro-alimentaires (Salter and Jones 2002). Néanmoins, certains articles du Traité de la Communauté européenne (1957) ont permis d'adopter des mesures connexes aux domaines concernés, notamment la santé publique (art. 152), la recherche (art. 163 à 173) et le marché intérieur (art. 95)¹ (Parlement Européen 2001). C'est cependant l'Acte unique européen (AUE) de 1987 qui donne à la Commission une impulsion pour encourager l'effort de recherche et de développement technologique en l'intégrant dans ses objectifs menant à la réalisation de l'espace économique européen. On vise avec l'AUE à encourager la recherche précompétitive afin de renforcer les industries européennes aux plans scientifique et technique pour qu'elles deviennent compétitives au niveau international. Le Traité de Maastricht² (1993) affirme encore

¹ Conformément au principe de subsidiarité, l'UE ne dispose pas « d'une compétence exclusive dans le secteur de la santé publique, mais d'une compétence qui vise à encourager la coopération entre les États membres » (Parlement Européen 2001) 48). Conséquemment, toute exigence d'harmonisation des dispositions nationales est exclue. « La communauté encourage les entreprises, les centres de recherche et les universités dans leurs efforts de recherche et soutient leur coopération » (Idem : 49), ce qui permet à la Communauté d'adopter des programmes-cadres de recherche et de compléter les actions des États membres. En regard du marché intérieur, l'UE peut légiférer sur des questions ayant trait à la génétique humaine « dans la mesure où ces dispositions ont une incidence sur le fonctionnement du marché intérieur » (Idem : 50). Toutefois, on ne peut se servir de l'article 95 pour contourner l'interdiction d'harmonisation des politiques nationales. Néanmoins, puisqu'il faut viser l'amélioration des conditions de fonctionnement du marché intérieur dans le domaine de la génétique humaine, « il faut éviter que les divergences entre les dispositions nationales applicables en la matière soient de nature telle qu'elles créent des entraves aux échanges entre les États membres et des distorsions de la concurrence se traduisant par un obstacle au fonctionnement du marché intérieur » (Idem : 50).

² Abels (1998) souligne que la Communauté européenne n'avait pas de compétence quant à la recherche médicale et sur la santé avant l'avènement du Traité de Maastricht. « Any actions were justified under the general article 235 that allow the EC to take action where the treaties make no special provisions. Also, basic research was generally considered to be a task of the member states and not the EC. With the later development to an integrated Biomed I (1991-1994) programme, human genome analysis remained the only area where shared-cost actions were allowed» p.56).

davantage le rôle de l'UE dans le domaine de la recherche et de la technologie (Héritier Adrienne 1999)

La levée graduelle des obstacles légaux au développement d'une politique européenne du génome humain n'assure en rien son succès. La France, qui possède une expérience considérable au niveau de la cartographie sur l'Allemagne et le Royaume-Uni dans les années 80, n'a pas forcément intérêt à partager son expertise en participant à un réseau européen. En plus, la France a la capacité de bloquer la proposition de la Commission, ou à tout le moins la vider de sa substance, puisque le programme sera développé en comitologie où les intérêts des États membres sont bien représentés. Or, nous montrons dans ce texte que l'obstacle que pourrait représenter la comitologie pour le développement d'une politique européenne du génome humain a été surmonté.

Grâce à l'étude du développement de la politique européenne sur le génome humain, nous proposons une nouvelle compréhension de la comitologie. Loin de constituer un frein à l'intégration européenne ou de consacrer l'intergouvernementalisme aux dépens du supranationalisme, la comitologie encourage la délibération ou la résolution de problèmes, au sens de Scharpf (1997), dans le cadre d'un processus de transfert (Dolowitz and Marsh 2000). Au plan théorique, ce texte propose une plus grande intégration des littératures sur la comitologie et sur les transferts de politiques.

Le texte débute par une revue de la littérature sur la comitologie dans une perspective de délibération. Pour préciser cette idée de délibération, nous proposons dans une seconde partie l'utilisation de la littérature sur le transfert des politiques publiques. Enfin, nous appliquons ce cadre théorique à l'étude de cas sur la politique européenne du génome humain pour conclure que le comité de comitologie responsable de cette politique a préféré une délibération portant sur un transfert éventuel à la négociation autour des intérêts des États membres. L'étude de cas a été construite à partir de l'étude des documents de la Commission européenne et d'une série d'entrevues avec les principaux acteurs impliqués dans l'élaboration de la politique européenne du génome humain.

Le contexte de la politique européenne du génome humain

Le document *Médecine prédictive : analyse du génome humain*, rédigée par la Commission sous la plume de Pierre Larvor (Direction des relations scientifiques internationales, Institut national pour la recherche en agriculture, Paris), propose un programme exclusif de recherche sur le génome humain ayant une visée prédictive des maladies génétiques. Les objectifs scientifiques du programme proposé sont la création de la cartographie du génome humain, la constitution d'une bibliothèque ordonnée de clones d'ADN humain, l'amélioration des technologies génétiques, la formation d'un personnel hautement qualifié et la constitution d'une base de données commune (Journal officiel des Communautés européennes 1988). Contrairement au souhait de la Commission de mettre en branle ce programme rapidement, il faut attendre près de deux années avant que le programme *Analyse du génome humain* (PAGH) obtienne l'aval du Conseil des ministres, soit le 29 juin 1990.

En juin 1988, le Comité consultatif en matière de gestion et de coordination – recherche médicale et santé (GCG) met sur pied un groupe de travail *ad hoc* relativement à la proposition de la Commission sur le génome (Coordination Advisory Committee - CGC Medical and Health research 1988). La formation de ce groupe de travail survient un mois avant que la Commission ne dépose formellement sa proposition. Conséquemment, le rôle du groupe de travail est essentiellement de transposer le document en programme de recherche scientifique, notamment en définissant les contours d'un réseau de recherche sur la cartographie du génome humain que la Commission souhaitait créer et en attribuant un rôle spécifique à des chercheurs déjà engagés dans la course au décryptage (Predictive medicine Working Party 1988). Le comité est formé d'experts nationaux en génomique humaine, recommandés par les États membres et invités par la Commission. Le professeur Peter L. Pearson des Pays Bas en est le président³.

La comitologie

Il y a deux conceptions dominantes de la comitologie. La première insiste sur le contrôle qu'elle confère aux États membres sur la Commission. La seconde présente la comitologie comme un outil qui permet de compenser les limites du Conseil des ministres et de la Commission dans le processus de gouvernance européenne. Ces deux conceptions peuvent aussi correspondre à une évolution historique. Comme la gouvernance européenne se complexifie quant à la panoplie de domaines d'intervention, la comitologie rend de plus en plus compte de cette complexité.

Selon (Dogan 1997:31), la comitologie « refers to a collection of procedures by which various committees of national experts moderate the Commission's powers of implementation under EU legislation ». Bien que la gouvernance par comités s'officialise avec la *Décision de comitologie de 1987* (Council 1987) qui institutionnalise la comitologie et formalise les règles concernant la mise en œuvre des législations⁴, la consultation des comités composés de représentants ou d'experts provenant des États membres était pratiquée depuis longtemps. En effet, c'est avec le développement de la Politique agricole commune (PAC) dans les années 60 que l'on consolide la gouvernance par comités. Cette vision d'une gouvernance par comités s'impose alors que le Conseil constate son incapacité à gérer l'ensemble des dimensions de la politique; son application, sa gestion quotidienne, etc., et qu'il devient nécessaire de déléguer certaines fonctions. Inquiets du glissement vers le supranationalisme que représente ce transfert des responsabilités, les États membres décident d'outiller le Conseil des ministres de structures dont le mandat est de protéger les intérêts des États membres. Depuis, le transfert de responsabilités exécutives se conjugue à la création de comités pour « assister et contrôler la Commission » dans ses activités de mise en oeuvre (Bertram 1967-1968; Schäfer 2000).

³ Des chercheurs des 11 pays suivants composent le Groupe de travail *ad hoc* : Belgique, Danemark, France, République fédérale d'Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Hollande, Portugal, Espagne et Grande-Bretagne.

⁴ La décision de comitologie de 1987 a été remplacée par la Décision de comitologie en juin 1999. Néanmoins, nous traitons de la décision de 1987 puisque c'est celle qui a cours concernant la problématique à l'étude.

« Comitology is a method of decision-making whereby committees consisting of representatives of the Member States and chaired by a representative of the Commission, assist the Commission in implementing Community legislation, by providing advice under procedures which, in certain cases, enable the Council to take over the work of implementation » (Lenaerts and Verhoeven 2000:645).

Cette première conception de la comitologie n'est pas étrangère à un intergouvernementalisme inspiré de l'approche des choix rationnels et de la théorie du principal et de l'agent (Ballmann, Epstein and O'Halloran 2002; Franchino 2000; Moravcsik 1998; Pollack 2003). En effet, cette perspective présente la comitologie comme étant « the eye and the mouth of national governments, the primary task of which was to supervise the 'executive' activities of the European Commission » (Dehousse 2003:798). La dimension de contrôle est inhérente à cette perception puisqu'on suppose un conflit d'intérêts entre les acteurs supranationaux et nationaux (Joerges and Neyer 1997 :615). Cette perspective rejoint l'intergouvernementalisme de Moravcsik dans la mesure où les intérêts et la négociation interétats dominant et où les représentants des gouvernements nationaux occupent une place dominante.

La seconde conception de la comitologie se rattache beaucoup moins aux luttes de pouvoir entre la Commission supranationale et le Conseil des ministres intergouvernemental. Selon cette seconde conception, la comitologie s'explique par l'expertise limitée de la Commission et du Conseil de ministres dans un contexte où les compétences de l'Union européenne ne cessent de croître (Schäfer 2000). La Commission est en effet une petite bureaucratie en comparaison de celles des États membres, ce qui limite sa capacité et son autonomie en matière de développement de politiques. Devant la complexité croissante du développement de politiques modernes, notamment sur des sujets complexes comme le génome humain, la Commission a donc intérêt à tisser des liens étroits avec les administrations nationales, mais aussi avec des centres d'expertise nationaux qui ne sont pas toujours sous l'autorité directe des gouvernements des États membres. La Commission développe donc des réseaux pour l'assister dans l'élaboration de ses politiques. La comitologie est souvent la base à partir de laquelle ces réseaux se forment (Peterson, 1995). En d'autres termes, la deuxième conception dépeint la comitologie comme l'institutionnalisation de la coopération entre la Commission, le Conseil, les administrations nationales et des experts dans le processus complexe de gouvernance de l'Union européenne.

Dès le début, le Parlement européen est agacé par ce système de comités, notamment parce qu'il renforce le rôle législatif du Conseil et consolide la coopération entre celui-ci et la Commission, coopération dont il est exclu. Ce qu'il craint est un glissement de pouvoir de la Commission aux comités et c'est pourquoi il demande à ce que ces derniers soient utilisés avec parcimonie et que leur soit attribué un strict rôle consultatif et non décisionnel (Haibach 2000), demandes qui n'ont pas reçu d'écho.

La comitologie, au départ, est strictement concernée par la mise en œuvre des politiques et leur surveillance. Les comités sont majoritairement composés d'administrateurs

nationaux et de représentants de la Commission. Nous y avons déjà fait indirectement allusion, mais la mise en œuvre n'est plus la seule étape du cycle de production des politiques qui implique des comités. L'Union européenne fait également appel à différents types de comités pour l'élaboration des politiques. Ces comités sont moins souvent composés d'administrateurs des États membres, comprenant souvent des experts des domaines concernés par la politique. Le rôle de ces comités est donc moins de surveiller la mise en œuvre que d'aviser et de conseiller la Commission durant la formulation de politiques (Joerges and Neyer 1997; Krapohl 2003; Wessels 1998). Les auteurs s'entendent pour élargir la conception de la comitologie pour inclure l'ensemble des comités qui interviennent aux différentes phases du cycle des politiques, signifiant ainsi l'évolution d'une conception restrictive qui a changé suivant les nouvelles nécessités et préoccupations auxquelles fait face la Commission

Effectivement, la Commission est de plus en plus confrontée à des enjeux d'ordre scientifique. La génomique humaine est l'un de ces enjeux, mais pensons aussi à la sécurité alimentaire et au génie génétique, tous des enjeux qui ont pris une place importante dans les années 1990. Dans ce contexte, les comités sont devenus des sources importantes de connaissances de ces enjeux (Demmke and Eberharter 1996; Egeberg and all 2003; Joerges and Neyer 1997; Schaefer 1996; van Schendelen 1996). On avance même que ces comités définissent un véritable style de gouvernance pour l'Union européenne, technocratique, mais « souple », à la manière des communautés épistémiques décrites par Peter Haas (1992) alors que d'autres préfèrent parler de « copinage technocratique » (Majone in Radaelli 2000). Largement délestés de considérations nationales, ces comités sont composés de membres désignés, tantôt par les gouvernements nationaux, tantôt par la Commission, représentant une discipline scientifique. Bien que les comités n'aient pas de pouvoir formel selon les traités de l'Union européenne, l'expertise de leurs membres leur confère une grande légitimité dans le processus de formulation des politiques (Joerges and Neyer 1997; Krapohl 2003).

L'omniprésence des comités de comitologie implique forcément une grande diversité de comités qui varient selon leur fonction dans le cycle des politiques publiques. Ainsi, les groupes d'experts avisent la Commission au niveau de l'élaboration de propositions, certains s'activent au niveau de la phase décisionnelle en collaboration avec le Conseil des ministres, alors que d'autres interviennent au niveau de la phase de mise en œuvre de politiques en assistant, voire en contrôlant, la Commission (Schäfer 2000).

« In various guises, committees are active at every stage of the political process within the EU machinery – assisting the Commission in drafting legislation, preparing the dossiers on which the Council takes decisions and supervising the implementation of EC law by the Commission. The latter are generally referred to as comitology committees, although the term is sometimes extended to include all committees » (Egeberg and all 2003:19).

La seconde conception de la comitologie jette donc un regard plus global sur cette institution (Christiansen and Kirchner 2000; Wessels 1998) et permet une compréhension poussée du système de gouvernance de l'UE. Il est d'ailleurs étonnant que nombre

d'études portant sur la comitologie s'en tiennent à la stricte définition des comités de comitologie, ramenant leurs responsabilités à la simple surveillance de la mise en œuvre des politiques de l'Union européenne (Vos 1997).

En adoptant cette deuxième conception de la comitologie, on croit que les comités fournissent des connaissances, en l'occurrence des connaissances portant sur des problèmes d'ordre scientifique, lors de la formulation des politiques. Cependant, de telles connaissances ne se transposent pas en politiques publiques de manière automatique. De fait, un consensus scientifique sur la nature d'un problème génère rarement un consensus similaire sur les politiques à adopter pour confronter le problème. La méthode scientifique privilégiée que constitue l'expérimentation est rarement disponible au moment de l'élaboration des politiques. Les façons de faire des scientifiques ne peuvent donc pas être appliquées par les comités de comitologie. Alors, comment ceux-ci fonctionnent-ils?

Georges et Neyer (1997) suggèrent que la comitologie encourage le supranationalisme délibératif. Le fonctionnement des comités reposerait ainsi sur des normes informelles, sur la discussion, sur l'argumentation et sur le consensus. S'inscrivant dans un corpus théorique dépassant largement l'Union européenne, cette idée de délibération, que Scharpf (1997) et Risse (Risse 2000) nomment « problem-solving », renvoie à des réseaux d'acteurs qui confrontent leurs idées dans le but de créer des consensus autour de politiques susceptibles de servir l'intérêt public (Öberg, 2002; (Krapohl 2003). La délibération est une alternative à la conception des interactions entre acteurs, fondée sur les notions de négociation en fonction d'intérêts et de préférences fixes, et défendue par les tenants de l'école des choix rationnels et de l'intergouvernementalisme. Si la comitologie encourage la délibération, nous pouvons aussi dire qu'elle encourage la convergence des préférences des participants vers une conception commune de l'intérêt public.

Cette conception du fonctionnement des comités de comitologie offre certainement une alternative attrayante à la conception intergouvernementaliste axée sur la négociation et qui insiste sur l'importance de l'intérêt national dans la formation des préférences des acteurs. Cependant, l'idée de la délibération demeure plus abstraite que celle de la négociation intergouvernementale. La théorie de la délibération n'offre pas de piste sur l'objet des délibérations. Aussi a-t-elle peu à offrir sur l'origine des idées et sur les mécanismes qui les véhiculent. Pour combler ces lacunes, nous croyons utile de faire appel à la théorie des transferts de politiques.

La comitologie comme véhicule des transferts

Les premiers travaux en lien avec l'idée du transfert de politiques ont vu le jour aux États-Unis à la fin des années 1960 et visaient à expliquer la diffusion des politiques étatsuniennes (Radaelli 2000; Stone 2004). Depuis, nombre d'études utilisent différents concepts pour rendre compte de la diffusion des politiques tels le « lesson-drawing », l'apprentissage et la convergence des politiques. Dans un effort pour synthétiser ou créer des liens entre les travaux qui portent sur la diffusion des politiques, Dolowitz et Marsh

(2000) proposent la notion de transfert de politiques. Ils définissent le transfert de politiques comme étant un « process by which knowledge about policies, administrative arrangements, institutions and ideas in one political system (past or present) is used in the development of policies, administrative arrangements, institutions and ideas in another political system.» (Dolowitz and Marsh 2000:5). L'idée de transfert souligne que les gouvernants, lors de délibérations en vue de formuler des politiques, analysant ce qui se fait ailleurs.

Alors que certains prétendent que la pression de la globalisation pousse les politiques vers une convergence relative, la plupart des transferts, notamment dans le domaine scientifique, sont beaucoup plus volontaires. Dans le Tableau 1, nous distinguons quatre types de transferts volontaires, en fonction de l'objet du transfert et du processus.

Tableau 1 : Typologie des transferts volontaires

		Objet du transfert	
		Idée	Programme/structure
Processus à l'oeuvre	Marché	Par vague	Par sélection naturelle
	Réseau	Par influence sociale	Par sélection sociale

La définition de Dolowitz et Marsh (2000), citée plus haut, indique clairement que le transfert peut avoir plusieurs objets. Vient d'abord à l'esprit les programmes et les structures administratives d'un pays, mais les idées peuvent aussi être l'objet de transferts. Stone (2004) insiste particulièrement sur ce point lorsqu'elle explique qu'un programme ou une structure est rarement transposée directement d'un pays à un autre. Aussi, ajoute-t-elle, les idées voyagent mieux que les structures organisationnelles ou les programmes précis. Les idées transitent au niveau international, peuvent y demeurer quelques temps, avant d'être récupérées par certains pays. Cette transition, qui pourrait difficilement s'appliquer à une structure ou un programme précis, est un mécanisme de diffusion qui ne permet pas forcément de retracer l'origine de l'idée. À cet effet, deux processus nous apparaissent intéressants : le marché et le réseau. Il n'existe évidemment pas un véritable marché des idées et des politiques. Cependant, certaines idées ou certaines politiques acquièrent parfois un tel degré de popularité que les gouvernants ne peuvent les ignorer. C'est comme si ces idées ou ces programmes étaient transportés dans les cercles de décision. Au contraire, lorsque le processus du transfert est un réseau, ce sont les liens sociaux qui transportent les idées, les structures organisationnelles et les programmes dans les cercles de décision. Dans ce cas, le transfert dépend directement des personnes qui prennent part à la décision et de leur réseau. Sans la présence de ces personnes, le transfert pourrait ne pas avoir lieu.

Lorsque l'objet du transfert est une idée et que celle-ci suscite tellement d'intérêt qu'elle semble portée par une force invisible, nous parlons d'un transfert par vague. La troisième voie du travailliste britannique Tony Blair illustre bien ce transfert par vague. À la fin des années 90, la troisième voie avait acquis un tel niveau de popularité qu'elle orientait les

délibérations de politiques publiques dans plusieurs pays, sans que les gouvernants aient tissé de liens sociaux avec les membres du gouvernement de Blair. La troisième voie a tout simplement créé une vague d'engouement.

Le transfert de type « sélection naturelle » s'illustre par un processus semblable mais concerne certains programmes bien précis, tels les partenariats public-privé (PPP) pour la fourniture de services publics. Dans plusieurs pays, on présente les PPP comme une méthode particulièrement efficace de livrer des services publics. Les gouvernants de ces pays affirment que l'expérience du Royaume-Uni avec les PPP démontre, sans l'ombre d'un doute, qu'il s'agit d'un choix optimal. Des organisations internationales comme l'OCDE alimente aussi ce discours. Mais ce qui est frappant, c'est que les PPP sont diffusés largement sans qu'une logique de liens sociaux apparente soit à l'œuvre. C'est comme si la sélection naturelle avait éliminé toutes les autres alternatives en matière de fourniture de services publics et qu'il ne restait que les PPP.

Lorsque le processus de transfert est par réseau, l'identité des participants, leurs connaissances et leurs liens sociaux sont fondamentaux. Lorsque l'objet du transfert est une idée, c'est l'influence de la ou des personnes qui portent l'idée qui permet le transfert. À l'image des communautés épistémiques (Haas 1992a; Haas 1992b), un groupe s'affaire à diffuser des idées, idées qui pourront ultimement être entendues par les gouvernants. Par exemple, l'idée de construire le système monétaire européen suivant le modèle allemand est clairement attribuable à l'influence des acteurs allemands dans les réseaux de politiques monétaires. Sans leur présence, le système monétaire européen n'aurait sans doute pas accordé une aussi grande priorité à la lutte inflationniste et à l'indépendance de la banque centrale.

Pour développer un programme ou une structure administrative précise, les gouvernants vont souvent faire appel à une ou un petit groupe de personnes. Le processus débute donc avec une sélection sociale. Le transfert s'explique par la présence ou encore par l'absence d'un ou de participants. Cette sélection est déterminante puisque les personnes choisies seront inspirées d'expériences étrangères très particulières. En contexte de rationalité limitée, ces personnes sélectionnées exploreront les expériences étrangères jusqu'à ce qu'ils obtiennent satisfaction (Simon 1952). Leur bagage de connaissances déterminera le point de départ de cette exploration et très souvent le point d'arrivée.

La comitologie est une institution qui favorise les transferts. Ouverte aux idées et aux programmes, elle favorise le développement de liens sociaux entre acteurs de différents pays, qui apportent naturellement avec eux les idées et les expériences provenant de leurs propres États. Peu d'institutions favorisent le transfert volontaire de politiques comme le fait la comitologie. Aussi, la compréhension du transfert que nous venons de présenter apporte d'importantes précisions sur le fonctionnement possible de la comitologie. Les idées et les expériences des États membres sont au cœur des délibérations. Parfois, ces délibérations sont orientées par des idées populaires, qui ne sont pas liées de manière étroite aux participants. Parfois, le choix des participants aux comités de comitologie et leur influence va directement orienter les délibérations. Dans la partie suivante, nous

proposons une analyse de l'élaboration de la politique européenne du génome humain à partir de cette grille.

La politique européenne du génome humain

À la première rencontre du groupe de travail ad hoc, les membres proposent de fonctionner en sous-groupes selon les objectifs de la proposition afin que les rencontres soient plus efficaces compte tenu du temps limité dont ils disposent. Cinq groupes ont ainsi été formés qui respectent l'expertise des membres. L'objectif ultime du programme étant la cartographie du génome humain, c'est donc sur ce sous-groupe d'abord et ensuite sur l'ensemble du groupe de travail que porte notre réflexion.

Le sous-groupe sur la cartographie compte en son sein des représentants de l'Angleterre, la France, l'Irlande, l'Italie, la Belgique et l'Allemagne. Il souligne la nécessité de coordonner les travaux européens portant sur la cartographie des gènes (Study Group 1 - Human Genetic Maps 1988). À cette fin, il propose la mise sur pied du projet Eurogem (European Gene Mapping). Eurogem consiste essentiellement en au moins deux centres de ressources et un réseau de laboratoires de recherche provenant de tous les pays membres pouvant communiquer ensemble et augmenter la base de données intégrée. On propose que les centres de ressources aient la responsabilité de la collecte, de la préparation et de la distribution des sondes d'ADN, des échantillons pour les études de liaisons, des cellules pour la cartographie, etc. Deux centres sont proposés, soit le CEPH (Centre d'Étude du Polymorphisme Humain- France) et l'Imperial Cancer Research Fund Laboratories (London). Pour parvenir à l'objectif majeur qui s'inscrit dans une perspective de diagnostic et de prévention des maladies génétiques, le sous-groupe propose la création d'EUCLID (European Consortium on Linkage for Genetic Disease) dont l'objectif ultime est la production d'une carte de gènes à 5 centimorgans contrairement aux 10 ou 20 courants.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'entrée en jeu du comité de travail du PAGH survient un mois avant le dépôt par la Commission de la proposition portant sur l'Analyse prédictive du génome humain. Conséquemment, son rôle se situe au niveau de l'articulation de la réalisation du programme. Est-ce que le fait que la France ait développé une expertise considérable en cartographie génétique et que l'un de ses représentants siégeant sur le comité soit un chercheur de renommée internationale a contribué à façonner le programme à l'avantage des chercheurs de ce pays? Comment s'est fait l'articulation du programme?

« Le rôle du comité est d'élaborer un programme qui correspond le mieux possible d'une part aux connaissances qui existent au moment où l'on parle car ce n'est pas la peine de se lancer dans des élucubrations et d'autres part, d'envisager le plus clairement possible l'utilisation possible de nouvelles connaissances acquises grâce à la mise en commun du savoir de chacun » (Extrait d'entrevue)

Afin de comprendre la position de la France dans la recherche en génomique humaine, une brève présentation du CEPH s'impose. En 1981, Hélène Anavi offre à Jean Dausset

sa collection d'art d'une valeur de 50 millions de francs (Rabinow 2000). C'est grâce à ce mécénat que le professeur Dausset, prix Nobel de médecine et de physiologie en 1980, créé en 1984 le Centre d'étude du polymorphisme humain (CEPH). Le mandat du CEPH est le repérage des bases « génétiques de la compatibilité dans les transfusions sanguines » (Rabinow 2000 :14). Daniel Cohen, alors étudiant de Dausset, propose de dépasser la recherche des règles de compatibilité sanguine et inscrit un virage radical vers la cartographie complète du génome humain via la banque de sang des 40 familles du Centre (bientôt 60 avec le projet européen) qui permet l'accès aux marqueurs génétiques. L'ADN des familles élargies provenant de France, des États-Unis et du Venezuela est d'ailleurs offerte gratuitement à la communauté scientifique qui s'engagent en retour à faire parvenir le génotype au Centre avant toute publication scientifique. De cette collaboration sont générées périodiquement des cartes des chromosomes humains. L'histoire de la génétique humaine française doit aussi s'étudier en regard de l'Association française contre les myopathies (AFM) dirigée par Bernard Baradaud et le Téléthon. Créé en 1987, le Téléthon fut un franc succès en amassant 185M Francs la première année, et 250M Francs en moyenne les cinq années qui suivirent (Rabinow Paul 2000 :70). « Avec ces fonds importants, qui provenaient du public et non de l'État, l'AFM gagna une autonomie sans précédent et un pouvoir de décision pour orienter le programme de recherche génétique en France » (Rabinow 2000 :70). Le moment déclencheur entre les deux organismes survient en 1988 lors de la rencontre entre Baradaud et Cohen où ce dernier demande à l'AMF de financer le projet du CEPH de cartographie du génome humain. Baradaud accepte et débute ainsi un partenariat entre eux.

Les membres du comité reconnaissent la contribution majeure des chercheurs français dans la cartographie et notamment du CEPH, et l'idée que le programme européen reflète cette expertise s'impose d'elle-même et reçoit l'aval des participants :

« La France a été très active avec Jean Dausset (CEPH), lui qui a établi les 'benchlines' et tout le monde a travaillé sur ces familles françaises » (Extrait d'entrevue)

« L'idée était d'essayer de déterminer quels étaient les besoins, les approches à suivre, accentuer les collaborations. Le fait d'avoir un 'central ressource', par exemple le CEPH au début était clairement un centre qui devait recevoir du support parce qu'il pouvait centraliser toutes sortes d'informations, toutes sortes de résultats de tests qui étaient faits dans différents centres et donc ça c'était l'idée majeure d'essayer de trouver un facteur commun, des ressources communes qui étaient importante. (...) C'était clair que certains programmes ou certaines activités en Angleterre ou en France étaient à la pointe et méritaient d'être soutenus. Dans ce temps-là, c'était clair que le CEPH était le modèle, qu'on devait commencer par là (Extrait d'entrevue)

Effectivement, contre toute attente, le comité n'a pas été le lieu de grandes négociations où les chercheurs français cherchaient à faire reconnaître leurs avancées et bataillaient

ferme pour y parvenir. Extrait d'une ex-chercheuse maintenant dans l'administration française :

« Si vous voulez, je crois que nous avons effectivement la chance d'avoir de grands scientifiques dans ce domaines, Cohen, Weissenbach, ce sont réellement de très très grands du secteur, alors ils n'avaient pas de problème de positionnement, ils étaient reconnus au niveau international par la communauté de génétique moléculaire alors effectivement ils ont parfaitement, je pense, joué leur rôle dans ces négociations internationales, y compris d'ailleurs sur des positionnements qui ont marqué le secteur en terme de bioéthique, à la fois scientifique donc et éthique. (...) Néanmoins, Cohen poussait plutôt qu'il ne bénéficiait du programme ». (Extrait d'entrevue).

Le consensus ne s'est pas fait dès le premier jour. Il y a eut quelques dissensions, du côté allemand notamment. Effectivement, pour des raisons historiques, les représentants allemands étaient plus ou moins à l'aise avec le programme et ses visions prédictives. La population allemande de son côté ne désirait pas un tel projet (Abels 1998). Pris entre l'arbre et l'écorce, les scientifiques allemands ont donc volontairement choisi de se concentrer sur les aspects informatiques du programme (idem).

« The German want to get into that kind of research but at the same time, they faced public opposition». (Extrait d'entrevue)

« The Commission this days present what they called predictive medicine and this caused a lot of problem, exactly, because number one, we tought it was premature and number two, it has a strong eugenic component in it. And you probably know that in Germany the discussion about eugenic is a very sensitive one». (Extrait d'entrevue)

Nous constatons donc que le programme s'explique non pas par le fait que les chercheurs les plus performants ont su imposer leur vision et leurs intérêts mais plutôt par la reconnaissance mutuelle de leur avancée technologie et scientifique. Il apparaît erroné d'appliquer une grille de lecture qui tiennent compte des acteurs et des intérêts pour expliquer le programme. On constate plutôt que le comité a agi en collégialité, en discutant et argumentant sur les propositions afin d'arriver ultimement à un consensus quant à la structure du programme.

Différents types de comités ayant des mandats variés interviennent à tous les stages de la préparation d'une nouvelle proposition. L'étude du groupe de travail relatif au Programme d'analyse du génome humain est un de ceux-là. « Committees within all stages of the policy process have evolved naturally over time. In point of fact, these committees were not provided for in the Treaties. Those who designed the system of governance which should be established did not give any thought to the necessity to set up committees within the policy-development, policy-decision or policy-implementation phase. (...) It would now be opportune to reduce complexity and introduce some kind of

systematic structure, particularly in the case of the comitology committees» (Schaefer 1996:20).

Malgré la dominance scientifique des Français dans le comité, les entrevues et la documentation ont permis de confirmer que le comité a évolué dans un environnement où la délibération et l'argumentation basées sur des preuves scientifiques dominaient. Nous sommes loin de la perception de la comitologie comme instrument de contrôle de la Commission par les ÉM telle qu'inlassablement rappelé par les tenants de l'approche rationnelle.

Malgré le peu d'intérêt que démontre le Parlement envers la comitologie, il s'avère qu'il a joué un rôle important relativement à la politique européenne du génome humain. Il faut savoir que la proposition initiale déposée au Conseil a été évaluée par Benedikt Haerlin, membre du parti vert allemand et rapporteur⁵ du programme. Son rapport souligne son inquiétude quant aux dérives potentielles du programme (Communautés Européenne. Parlement Européen 1989). En effet, bien qu'il ne remette pas en question la pertinence du programme, il juge néanmoins inacceptable la proposition de la Commission en raison de ses visées eugéniques, des faux espoirs qu'elle crée quant à la transposition rapide et à court terme des découvertes à la pratique médicale, ainsi que la définition simpliste de la maladie qui est réduite à des considérations génétiques sans réflexion quant aux facteurs environnementaux. Nonobstant les 38 amendements qu'il formule, le rapporteur recommande au Parlement l'adoption de la proposition. L'un des amendements majeurs a trait à l'inclusion d'une approche intégrée qui tienne compte des aspects éthiques, sociaux et juridiques des applications éventuelles du programme. Bien que la Commission ne reconnaisse pas la vision eugéniste qu'a le Parlement du programme, elle inclut néanmoins volontairement l'amendement. L'ajout de cet amendement constitue ainsi « la proposition gagnante puisqu'elle améliore le programme » (Traduction libre. Abels 1998 :51).

Types de transfert

Nous avons proposé plus tôt une typologie de transfert tenant compte du processus et de l'objet du transfert. L'explication du PAGH nécessite la considération d'un transfert relié à la présence d'un réseau

En référence au tableau 1, l'analyse du PAGH permet d'illustrer deux types de transfert portés par un réseau de politique. Il y a d'abord le transfert de type « influence sociale » qui explique comment la question du génome humain s'est retrouvée à l'agenda européen. L'aboutissement de la question du génome humain à l'agenda européen s'explique parce que l'idée de créer un programme européen de recherche dans ce domaine a été portée par les membres d'une communauté épistémique, soit les scientifiques en génomique humaine. Certes, certains facteurs ont pu faciliter son développement, notamment la pression des États-Unis dans la course au décodage du

⁵ Le rapporteur est la personne qui est en charge de la proposition déposée par la Commission et a pour tâche de présenter la proposition, préparer les discussions et proposer des amendements.

génomique humaine. Mais il est clair que l'émergence et la formulation du programme repose sur la volonté des chercheurs européens à participer activement à cette course en faisant contrepoids aux États-Unis et au Japon en créant un « bloc » européen. La question a été portée par des membres influents qui ont su mettre en évidence l'importance du projet en liant notamment aux retombées importantes qu'aura une connaissance approfondie du génome sur la compréhension des maladies génétiques. Des retombées positives sont également attendues quant à la reconnaissance mondiale des chercheurs européens dans cette spécialité. De fait, les attentes médicales créent énormément de pression et ce sont les chercheurs qui arriveront à cartographier d'abord et séquencer ensuite le génome humain recevront, après tant d'années de dure labeur, la reconnaissance mondiale. Nous devons reconnaître la force des idées dans l'émergence du programme, idées qui ont contribué à façonner l'agenda et du coup à dresser les contours du programme.

Quant au programme lui-même, il correspond au transfert de type « sélection sociale », c'est-à-dire que le PAGH s'explique en raison des personnes présentes sur le comité. Elles ont donc construit ce dernier en regard de ce qu'elles croyaient être un « bon » programme. À ce titre, le programme du génome de la levure a eu effet déterminant sur l'organisation structurelle du programme du génome humain. En 1986, on demande à André Goffeau qui était alors à la Commission européenne de mettre sur pied un dernier grand projet avant qu'il ne quitte pour retourner à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve. Il propose la création d'un programme européen du décryptage du génome de la levure. L'idée qualifiée de farfelue au départ s'est imposée grâce au soutien d'importants chercheurs. L'idée fondamentale était la création d'un programme de décryptage du génome de la levure qui reposerait sur une organisation en réseau impliquant un nombre considérable de laboratoires associés qui travailleraient de manière coordonnée, mettant en commun leurs résultats et échangeraient des informations. Le réseau de la levure a été soutenu au niveau européen à partir de 1990. Le PAGH s'est donc fortement inspiré de cette structure organisationnelle qui, si elle semblait fonctionner pour le génome de la levure, pourrait donner des résultats concluants pour le génome humain.

« On a pris comme exemple le séquençage du génome de la levure qui a été coordonné par la Belgique, pris exemple sur l'organisation du séquençage de ce génome qui avait créé tout un réseau de chercheurs qui travaillaient ensemble ». (Extrait d'entrevue)

« Sur la levure, pareil. On s'est aperçu que lorsque les données de séquençage étaient ouvertes, le consortium qui travaillait prenait un avantage non-négligeable sur la fonction ». (Extrait d'entrevue)

« The collaboration existed in the yeast program. They develop and came out with the ideas of exchange; if you give me the material, etc. It was new, then. There was something that they share at European scale, with the yeast genome and after with the human genome ». (Extrait d'entrevue)

Le génome de la levure a ainsi joué un rôle déterminant sur l'organisation structurelle du PAGH en favorisant la création de réseau de chercheurs, mais on ne peut oublier

l'influence majeure du CEPH d'abord, et de la France, ensuite, dans l'articulation du programme.

« En France, en particulier, nous avons toujours eu une culture très importante en génétique, à cause de l'Institut Pasteur. Et ensuite, les gènes qui ont beaucoup d'allèles, le polymorphisme, le premier à l'avoir découvert, c'est Dausset avec Agélard, donc on a une culture de génétique très très forte et pour ne pas tourner les choses à l'envers, le programme de génome humain, l'embryon est né en France, pas aux États-Unis » (Extrait d'entrevue)

Le PAGH s'est inspiré du CEPH quant à l'articulation du programme. La construction du programme s'est réalisée en se basant sur les activités du CEPH: disponibilité d'ADN, cartographie des gènes, etc. Le programme a été développé en s'inscrivant dans l'expertise existante la plus poussée plutôt que d'explorer de nouveaux sentiers.

« Pourquoi la cartographie? C'est qu'à l'époque les technologies de séquençage n'étaient pas très avancées. La révolution du séquençage est venue plus tard, quand Applied by system a sorti son système beaucoup plus rapide et moins cher. À l'époque pour séquencer, il fallait faire de la cartographie, c'était un minimum ». (Extrait d'entrevue)

Le PAGH n'est pas un transfert direct, complet et intégral (Dolowitz and Marsh 2000) d'un programme européen ou national existant puisqu'il n'y avait pas de politique en génomique humaine à cette époque tant dans les États membres que dans l'UE. Conséquemment, le PAGH a pris pour base d'inspiration une structure organisationnelle existante ainsi qu'une expertise et des façons de faire préexistantes, ce que Dolowitz and Marsh appellent émulation, c'est-à-dire que l'inspiration pour l'élaboration d'une politique provient d'idées ou de programmes ou encore, de structures existantes. Ainsi, le rôle du réseau est fondamental en ce qu'il s'est inspiré d'une expérience qui avait bien fonctionné (levure) et de l'expertise française en cartographie pour proposer une structure du PAGH. Même si le PAGH n'a pas révolutionné la recherche en génomique humaine, il a néanmoins le mérite d'être innovant en alliant un mode de fonctionnement par réseau qui relie entre eux les chercheurs du domaine et permet le partage des connaissances, structure qui était absente jusqu'alors.

Le transfert à l'œuvre pour le PAGH (sélection sociale) souligne l'importance de considérer le rôle des comités de comitologie dans l'élaboration des politiques et programmes européens. Peu de travaux ont étudié tant le rôle de la comitologie que l'impact du comité à l'œuvre dans la formulation de politiques. Ce vide s'explique d'autant difficilement dans le contexte de l'UE où interviennent des individus de provenances diverses qui apportent avec eux un bagage scientifique, culturel et personnel des plus variés. Le développement du PAGH doit impérativement s'analyser en regard du comité puisque ce sont les scientifiques retenus par la Commission qui sont imputables de l'articulation du programme. De fait, le comité a transposé sa vision du programme supranational et si ce dernier avait été composé d'autres intervenants, le programme adopté aurait fort pu adopté une forme toute autre. À cet effet, « The type of

governmental decisions will be related to the groups that are included in closed policy communities that make decisions, and if the membership of such policy communities changes, then so will the decisions that emerge from them. The membership of the policy community will be related to the dominant discourse which underpins that network » (Toke 2004:49).

Conclusion

Contrairement à la conception intergouvernementaliste qui suggère que la comitologie est un outil de contrôle pour les États membres, nous constatons que le comité à l'œuvre pour le PAGH en est un fortement caractérisé par la délibération. Cette conclusion oblige à repenser la façon de faire les politiques et considérer que la défense des intérêts nationaux ne constitue pas un passage obligé dans l'élaboration des politiques. Dans cet optique, nous avons illustré qu'il est possible, à l'aide de la délibération, de proposer une solution qui sache rallier les participants.

La création du PAGH s'explique par la composition du comité dont le discours repose sur l'expertise des membres. Dans ce contexte, il ne fait néanmoins pas de doute que le comité bénéficiait, en raison de son savoir scientifique, de toute la légitimité nécessaire à l'élaboration du programme. Un transfert de type « sélection sociale » caractérise le PAGH et s'explique en regard du comité qui l'a développé. De fait, l'impact de la composition du comité est à considérer puisque d'une composition différente aurait pu émerger un programme tout autre.

Il ne faut pas se surprendre que les membres du comité sur le génome humain aient été inspiré par la structure organisationnelle en réseau du génome de la levure et de l'expertise du CEPH pour articuler le programme. Effectivement, il est courant que les décideurs s'inspirent des « réussites » pour construire une politique. Un programme de recherche appliquée tel que celui du PAGH doit se construire sur des assises solides dont le potentiel de réussite est grand. Pour ce faire, quoi de mieux que d'analyser les programmes qui s'y rapprochent et les compétences européennes? Dans cette perspective, il est étonnant que l'approche du transfert de politiques ne soit pas considérée plus souvent pour comprendre l'élaboration des politiques européennes.

Abels Gabriele. The European Community as Ethical Actor? Policy making on the Human Genome and the role of the European Parliament, dans Wheale P., R. von Schomberg and P. Glasner. *The Social Management of Genetic Engineering*. Ashgate Editor. 1998; pp. 45-62.

Academia Europaea. *Research on the human genome in Europe*. 1991.

Ballmann Alexander, David Epstein and Sharyn O'Halloran. Delegation, Comitology, and the Separation of Powers in the European Union. *International Organization*. 2002; 56(3):551-574.

Bertram Christoph. Decision making in the EEC: The Management Committee procedure. *Common Market Law Review*. 1967; 5:246-264.

Christiansen Thomas and Emil Kirchner. Introduction, dans Christiansen Thomas and Emil Kirchner Editors, *Committee governance in the European Union*. Manchester University Press ed. Manchester ; 2000.

Commission des Communautés Européenne. *Proposition de Décision du Conseil portant adoption d'un programme spécifique de recherche dans le domaine de la santé. Médecine prédictive: Analyse du génome humain (1989-1991)*. Com(88) 424 Final - SYN 146. Juillet 1988.

Communautés Européenne. Parlement Européen. *Document de Séance. Rapport fait au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et de la technologie sur la proposition de la Commission au Conseil (COM(88) 424 final - C2-119/88) relative à une décision portant adoption d'un programme spécifique de recherche dans le domaine de la santé: analyse du génome humain (1989-1991)*. Rapporteur: M. Benedikt Haerlin. PE124.362/déf. Document A2-370/88 Syn 146. 1989 30.

Coordination Advisory Committee - CGC Medical and Health research. *Extract of the draft report of the CGC- Medical and Health research relating to the joint meeting of CREST and the CGC*. Held on June 17 1988.

Council. *Council Decision 87/373/EC of July 13 1987*. JOL 197/33 of 18 July 1987.

Dehousse Renaud. Comitology: who watches the watchmen? *Journal of European Public Policy*. 2003; 10(5):798-813.

Demmke Christoph, Elisabeth Eberharter, Guenther F. Schaefer and Alexander Türk. The History of Comitology, dans Pedler Robin H and Guenther F. Schaefer Editors, *Shaping European Law and Policy. The Role of Committee and Comitology in the Political Process*. Maastricht: European Institute of Public Administration; 1996.

Dogan Rhys. Comitology: Little Procedure with Big Implications. *West European Politics*. 1997; 20(3):31-60.

Dolowitz David P and David Marsh. Learning from Abroad : The Role of Policy Transfer

in Contemporary Policy-Making. *Governance*. 2000; 13(1):5-24.

Egeberg Morten, Günther F. Schaefer and Jarle Trondal. The Many Faces of EU Committee Governance. *West European Politics*. 2003; 26(3):19-40.

Evans Glen A. The Human Genome Project and public policy. *Public Understanding Science*. 1999; 8:161-168.

Franchino Fabio. Control of the Commission's Executive Functions. Uncertainty, Conflict and Decision Rules. *European Union Politics*. 2000; 1(1):63-92.

Garrett Geoffrey and Barry R. Weingast. Ideas, Interests, and Institutions: Construction the European Community's Internal Market, dans Goldstein Judith and Robert O. Keohane Editors, *Ideas & Foreign Policy. Beliefs, Institutions, and Political Change*. Cornell University Press ed. USA; 1993.

Goldstein Judith and Robert O. Keohane. Ideas and Foreign Policy; An Analytical Framework, dans Goldstein Judith and Robert O. Keohane, Editors, *Ideas & Foreign Policy. Beliefs, Institutions, and Political Change*. USA: Cornell University; 1993; pp. 3-30.

Haas Peter. Banning chlorofluorocarbons: epistemic community efforts to protect stratospheric ozone. *International Organization*. 1992a; 46:187-224.

Haas Peter. Introduction : Epistemic Communities and International Policy Coordination. *International Organization*. 1992b; 46(1):1-36.

Haibach George. The History of Comitology. Dans Andenas Mads and Alexander Türk Editors, *Delagated Legislation and the Role of the committees in the EC*. Kluwer Las International Ed. The Hague - London - Boston; 2000.

Hajer M. *The Politics of Environmental Discourse*. Oxford: Clarendon Press; 1995.

Hansen Randall and Desmond King. Eurgenic Ideas, Political Interests, and Policy Variance. Immigration and Sterilization Policy in Britain and the U.S. *World Politics*. 2001; 53:237-263.

Héritier Adrienne. *Policy-Making and Diversity in Europe. Espace from Deadlock*. Cambridge University Press ed. UK. 1999.

Joerges Christian and Jurgen Neyer. Transforming strategic interaction into deliberative problem-solving: European comitology in the foodstuffs sector. *Journal of European Public Policy*. 1997; 4(4):609-625.

Journal officiel des Communautés européennes. Actes préparatoires. *Proposition de décision du Conseil portant adoption d'un programme spécifique de recherche dans le domaine de la santé - Médecine préventive : Analyse du génome humain (1989-1991)*. COM (88) 424 final - SYN 146. Présentée par la Commission le 27 Juillet 1988.

(89/C27/07).

Krapohl Sebastian. Risk regulation in the EU between interests and expertise: the case of BSE. *Journal of European Public Policy*. 2003; 10(2):189-207.

Lenaerts Loen and Amaryllis Verhoeven. Towards a legal framework for executive rule-making in the EU? The contribution of the new comitology decision. *Common Market Law Review*. 2000; 37:645-686.

Moravcsik, A. *The Choice for Europe : Social purpose and state power from Messina to Maastricht*. Ithaca NY. Cornell University Press ed. 1998.

Öberg Perola. Does Administrative Corporatism Promote Trust and Deliberation? *Governance*. 2002; 15(4): 455-475.

Parlement Européen. *Rapport sur les incidences éthiques, juridiques, économiques et sociales de la génétique humaine. Commission temporaire sur la génétique humaine et les autres technologies nouvelles de la médecine moderne*. Final A5-0391/2001. 8 novembre 2001.

Peterson, J. Decision-making in the European Union : towards a framework for analysis. *Journal of European Public Policy*. 1995; 2(1):69-93.

Pollack Mark A. Control mechanism or deliberative democracy? Two Images of Comitology. *Comparative Political Studies*. 2003; 36(1/2):125-155.

Predictive medicine Working Party. *Draft Report. First meeting*. 1988 Jul 29.

Rabinow Paul. *Le déchiffrement du génome*. Paris: Éditions Odile Jacob; 2000.

Radaelli Claudio M. Policy Transfert in the European Union : Institutional Isomorphism as a Source of Legitimacy. *Governance*. 2000; 13(1):25-43.

Risse Thomas. "Let's Argue!": Communicative Action in World Politics. *International Organization*. 2000; 54(1):1-39.

Salter B and M. Jones. Human genetic technologies, European governance and the politics of bioethics. *Nature Review Genetics*. 2002; Octobre, 3:808-814.

Schaefer Günther F. Committees in the EC Policy Process: A First Step Towards Developing a Conceptual Framework, dans Pedler Robin H and Guenther F. Schaefer, Editors. *Shaping European Law and Policy. The Role of Committee and Comitology in the Political Process*. European Institute of Public Administration ed. Maastricht; 1996; pp. 3-24.

Schäfer Günther. Linking Member State and European Administrations - the Role of Committees and Comitology, dans Andenas Mads and Alexander Türk Editors, *Delegated Legislation and the Role of Committees in the EC*. Kluwer Law International

ed. The Hague - London - Boston; 2000.

Scharpf F. Introduction : the problem-solving capacity of multi-level governance. *Journal of European Public Policy*. 1997; 4:520-538.

Simon, Herbert. *Administrative behavior : a study of decision-making processes in administrative organization*. New York, 1952.

Stone Diane. Transfer agents and global networks in the 'transnationalization' of policy. *Journal of European Public Policy*. 2004; 11(3):545-566.

Study Group 1 - Human Genetic Maps. *Report to the Working Party on "Predictive medicine: Human Genome analysis"*. 1988.

Toke Dave. *The Politics of GM Food. A comparative study of the UK, USA and EU*. Routledge ed. London: 2004.

Van Ommen, G-J. B. The Human Genome Project and the future of diagnostics, treatment and prevention. *Journal of Inherited Metabolic Disease*. 2002 May; 25(3):183-188.

van Schendelen M.P.C.M. EC Committees: Influence Counts More Than Legal Powers, dans Pedler Robin H and Guenther F. Schaefer Editors, *Shaping European Law and Policy. The Role of Committee and Comitology in the Political Process*. Maastricht: European Institute of Public Administration; 1996.

Vos Ellen. The Rise of Committees. *European Law Journal*. 1997; 3(3):210-229.

Wessels Wolfgang. Comitology: fusion in action. Politico-administrative trends in the EU system. *Journal of European Public Polilcy*. 1998; 5(2):209-234.